

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 5 Août 2013, une note d'information relative à l'augmentation de capital, par conversion optionnelle des dividendes de l'exercice 2012 en actions, d'ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER. La souscription est réservée aux détenteurs d'actions d'ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (coupon 2012 attaché).

L'augmentation de capital porte sur un maximum de 242.000 actions qui seront émises selon les modalités suivantes :

- Prix de souscription : 500 DHS par action ;
- Prime d'émission : 400 DHS par action ;
- Montant maximum de l'opération : 121.000.000 DHS
- Date de jouissance : 1^{er} janvier 2013
- Période d'exercice de l'option : du 26 Août 2013 au 20 Septembre 2013 inclus;

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par le CDVM est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public :
 - A tout moment au siège social d'ALLIANCES DEVELOPPEMENT IMMOBILIER;
 - Sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des établissements collecteurs d'ordres ;
 - Sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

Contact CDVM:

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/017/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières